

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation 2017

Conformément à l'article 314-82 du règlement de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours de l'année 2017.

Rappel de la réglementation

Lorsqu'une société de gestion a recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution des ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché (appelés aussi brokers), ont représenté sur l'année écoulée un montant supérieur à €500 000, elle élabore un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation ».

Ce document précise, le cas échéant, les frais d'intermédiation reversés à des tiers prestataires de services dans le cadre d'accords de commission partagée aux termes desquels, les intermédiaires de marché, lorsqu'ils fournissent le service d'exécution des ordres, reversent la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution des ordres, à ces tiers.

Principes de la politique d'exécution des ordres de Rouvier Associés

Dans le cadre de sa « Politique d'exécution », Rouvier Associés évalue les intermédiaires de marché auxquels elle a recours pour la gestion de ses fonds selon les critères d'évaluation suivants :

- Le coût de l'exécution
- La qualité de l'exécution
- La qualité du back-office (règlement livraison)
- La qualité du reporting
- La qualité de nos interlocuteurs



Conditions d'exercice en 2017

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2017 entre les frais d'exécution et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres est la suivante :

- 60 % au titre des services d'aide à la décision d'investissement
- 40 % au titre des frais d'exécution

Le périmètre retenu est celui des actifs sous forme d'actions détenues par les OPCVM de classification AMF « Actions » ou « Diversifié » et les mandats de gestion.

Rouvier Associés a signé à ce jour 3 contrats de commissions partagées avec les intermédiaires de marché suivants :

- CM-CIC Market Solutions
- KeplerCheuvreux
- Bloomberg Tradebook Europe